Zeitschrift: Textiles suisses [Édition française]
Herausgeber: Office Suisse d'Expansion Commerciale
Band: - (1949)
Heft: 2

Artikel: Science et pratique
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-792240

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Science et Pratique

Nous avons l'intention de consacrer régulièrement cette rubrique à l'exposé de problèmes techniques de l'industrie textile, considérés sous un angle strictement pratique. Nous pensons que toutes les personnes qui achètent des produits textiles suisses pour les mettre en œuvre, les revendre ou les utiliser, ont intérêt à être renseignées objectivement sur certaines particularités techniques de ceux-ci qui se traduisent par des avantages certains à l'usage. Il ne s'agira pas de publier ici des exposés scientifiques, mais des chroniques de vulgarisation — au meilleur sens du terme — appelées à rendre service à tous les lecteurs de notre revue. Nous travaillerons à cet effet en collaboration aussi bien avec les entreprises privées de la branche textile — filateurs, tisserands, finisseurs — et de l'industrie chimique qu'avec les associations professionnelles et le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux (section pour les textiles, à Saint-Gall).

Les très rapides progrès de la technique au cours des dernières décennies, en partie suscités par les besoins des armées en guerre, et les modifications intervenues dans la production textile à la suite de la rareté de diverses matières premières ont provoqué une certaine confusion dans les qualités et les appellations ; le public a été rendu méfiant par l'emploi avoué d'« ersatz » et est soucieux maintenant de ne pas acheter n'importe quoi ; mais sa prudence peut être en défaut car, sans appareils spéciaux, il n'est pas possible aux profanes et dans bien des cas aux professionnels, de reconnaître, à la vue seulement et au toucher, les qualités particulières d'un tissu, sa composition, sa résistance à l'usure, au froissement, au lavage, la solidité de la couleur, etc. Les fabricants s'efforcent naturellement de gagner la confiance des consommateurs en désignant leurs produits aussi avantageusement que possible et la bonne foi du fabricant et du vendeur constitue la seule garantie de l'acheteur. Dans ces conditions, il est compréhensible que les industriels honnêtes, qui ont en vue l'amélioration de la production avant la réalisation de gros bénéfices, cherchent à défendre leurs positions en mettant en vedette les qualités réelles de leurs produits et en protégeant, dans la mesure du possible, les désignations utilisées à cet effet. Nous voyons un signe marquant de cette tendance dans certaines des tâches inscrites au programme d'activité de la nouvelle Union Internationale de la Soie, en particulier la défense de l'appellation de la soie. (Rappelons qu'avant la guerre, la Fédération internationale de la soie s'était occupée de cette question et que la France et l'Italie ont déjà adopté des mesures législatives de protection.) Nous aurons l'occasion de revenir sur ces questions à mesure qu'elles seront résolues.

Il y aurait encore beaucoup de progrès à réaliser dans les désignations de composition des matières textiles et surtout un vaste travail d'information du grand public, auquel nous avons l'ambition de nous employer dans la modeste mesure de nos moyens. La plupart des fibres nouvelles, par exemple, ne sont pas appréciées à leur juste valeur par le consommateur, soit qu'elles jouissent d'une faveur exagérée, habilement suscitée par une intense propagande, soit, au contraire, qu'elles souffrent d'une méfiance injustifiée provoquée par de mauvaises expériences ou des jugements hâtifs ou même souvent par simple réaction de défense devant la propagande. Pourtant les textiles nouveaux ne méritent, à notre avis, « ni cet excès d'honneur, ni cette indignité » et les fabricants bénéficieront les premiers d'une plus juste appréciation des faits par le public.

Il est encore bien des domaines dans lesquels une stricte détermination des types et qualités sera aussi profitable aux producteurs qu'aux consommateurs. Nous pensons en particulier à la question de la solidité des couleurs et à celle des qualités d'usage obtenues souvent par des imprégnations spéciales : infroissabilité, imperméabilité, résistance aux mites, irrétrécissabilité au lavage, etc. Une standardisation de ces qualités, internationalement acceptée et basée sur des critères connus, serait hautement désirable. Ainsi, en achetant des textiles possédant des qualités reconnues et garanties, le consommateur saurait exactement à quelles exigences pratiques ils répondent.

Il n'est pas sans intérêt de savoir que la Suisse possède une industrie chimique très développée, qui se consacre à la production de spécialités de haute qualité et collabore avec les industries des textiles par l'intermédiaire de nombreux établissements de finissage, réputés eux aussi. Elle livre, entre autres, des colorants, de nombreux produits auxiliaires pour la teinture et des produits spéciaux d'imprégnation. Ces diverses préparations sont déjà largement utilisées par les fabricants suisses. Actuellement, on procède, d'une façon générale, à des essais et études systématiques destinés à fixer avec précision, d'une part, les exigences que l'on peut normalement avoir quant aux qualités des textiles par rapport aux divers usages auxquels ils sont destinés et, d'autre part, les limites de solidité et d'efficacité des colorants et produits d'imprégnation, dans les conditions d'usage données. On nous comprendra si nous disons, par exemple, que pour pouvoir être considérée comme efficace, une imprégnation destinée à empêcher les mites de s'attaquer à un tissu doit exercer ses effets de manière absolue pendant un temps assez long ; s'il s'agit d'un produit utilisé par les particuliers lors du lavage (rinçage), il doit tenir d'un lavage à l'autre ; si c'est un produit appliqué par le fabricant, il doit résister aux lavages dont la fréquence dépend de la nature de l'objet traité : l'imprégnation d'un costume de bain devra résister à un nombre théoriquement illimité d'immersions dans l'eau douce ou salée, alors que l'on sera moins exigeant à cet égard pour des rideaux qui ne seront lavés que relativement rarement.

Il est presque superflu de relever l'intérêt de ces études et recherches pour le consommateur. Nous voulons cependant indiquer ici l'étape suivante de ce développement, qui devrait être la reconnaissance et l'adoption sur le plan national d'abord, puis international et même mondial, des désignations de qualité et des critères d'appréciation. Lorsque nous en serons à ce point — il y faudra encore du temps, certes — le public sera protégé contre la réclame fondée sur des affirmations fallacieuses et la concurrence entre producteurs se fera, à qualités de base égales, dans le domaine de la bienfacture, des prix et du goût.

Ajoutons, pour terminer, que le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et Institut de recherches à Saint-Gall (section pour les textiles) a déjà fait, en collaboration avec l'entreprise privée, d'importantes études dans les domaines dont il est question ici. Nous en reparlerons plus en détail dans cette chronique, maintenant que nous avons exposé le grand intérêt de ces problèmes et de leur solution pour l'industrie et le commerce des textiles et pour les consommateurs.

R. C.